



Délibération n° 09 / 2018

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille dix-huit, le cinq mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Isabelle IRIBARNE, Monique MARCILLAC, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Michèle WASELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyrille AMIRAULT, Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Jean-Marie POURTIER, Bernard PRIOU, Rémi SIE, Thierry QUILES, Katia TROCHAIN

Absents excusés : Mme Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC), Mme Véronique GIMENEZ (pouvoir à M. Patrick MATTERA), Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à M. Marc GERVAIS), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à Mme Michèle WASELIN).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Animation - Tarifs d'occupation du domaine public des forains pour la fête locale

Monsieur Thierry QUILES, Adjoint au Maire, délégué à l'animation et à la vie sportive, expose au Conseil municipal :

Afin de réglementer l'organisation de la fête locale qui se déroule au mois d'août il convient de rationaliser et de simplifier la tarification d'occupation du domaine public.

Ainsi, il est proposé la tarification suivante :

Types de métiers	Liste exhaustive de types de manèges et alimentaires	Tarif journalier
Gros métiers (au-delà de 12 ml)	Manèges adultes, chenille, palais du rire, taggada, auto-scooter, roller bowl, grand alimentaire et confiserie	60 € *
Moyens métiers (de 10 à 12 ml)	Manèges enfants, palais des glaces, tir carabine, salle de jeux, cascades, mini-scooter, pêche aux canards, big foot, pinces grues, mini kric krac, piscine bulle, moyen alimentaire et confiserie	30 € *
Petits métiers (de 0 à 9 ml)	tir aux ballons, trampoline, poneys, structures gonflables, casse-boîtes, magic ficelle, petit alimentaire et confiserie	20 € *
Emplacement hors jours de fête tous métiers (2 jours maximum avant la fête et 2 jours maximum après la fête)		10 € *

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 09/2018

Objet : Animation - Tarifs d'occupation du domaine public des forains pour la fête locale

**Le tarif comprend le parage des caravanes et l'électricité.*

La présente affaire a été soumise aux membres de la commission animations le 20/02/2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE les tarifs énoncés ci-dessus,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 29 (dont 4 pouvoirs)

Votes : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 27 février 2018.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN